

Règlement コロニークラスのきまり

Les absences

Dans le cas d'empêchement ou de maladie, il est possible de demander un cours de remplacement. Pour ce faire, merci de remplir le formulaire en ligne sur le site de l'école au plus tard à 20h la veille du cours. Au-delà, le cours sera facturé à 100%, sans possibilité de remplacement. Les remplacements lorsqu'une absence a été prévue en avance sont possibles jusqu'à 3 mois après cette dite absence.

Les frais de cours

Le droit d'entrée : 5,500 yen, les frais annuels : 5,500 yen

13,860 yens par mois par retrait automatique à la fin du mois précédent.

La présence aux 2 cours est obligatoire. La participation partielle ou sélective n'est pas possible.

il y a en tout 24 semaines de cours dans l'année. La présence aux 2 cours est obligatoire. La participation partielle ou sélective n'est pas possible.

Cours d'essai : Sont facturés les frais d'un seul cours.

L'arrêt des cours

Si vous souhaitez arrêter d'étudier à nos côtés, nous vous demandons de nous remettre un formulaire de préavis d'arrêt des cours jusqu'au 25 du mois. Ainsi, l'arrêt effectif des cours sera le dernier jour du mois suivant le dépôt du formulaire. Si vous dépassez le 25 du mois, l'arrêt effectif sera à la fin du deuxième mois suivant.

(Par exemple : si vous déposez votre préavis de départ entre le 26 mars et le 25 avril, les cours s'arrêteront à la fin du mois de mai)

欠席について：病気等でご欠席なさる場合には、授業開催日の前日20時までに、当校サイト所定のフォームにご記入の上ご送信下さい。その場合に限りお振り替えが可能です。ただし、原則として、お振替えの期限はご欠席の日から起算して3ヶ月以内です。

授業前日20時以降のご連絡については、お振り替えできません。振替先や日程についてはご相談ください。

入会金および授業料について：ご入会にあたり必要となる諸費用は、入会金 5,500円、及び年会費 5,500円です。授業料は月額 13,860円/月です。年末年始、夏期等には授業日程が変動しますが、年間24回の授業を確保しております。授業料は、みずほ銀行の口座振替にて毎月26日にお引き落としとなりますので、入会時にお手続き下さい。体験レッスンは1回分の授業料でご参加いただけます。

退会について：退会なさる場合には、当校所定の退会届を書面にて、退会希望日の前月25日までにご提出下さい。25日を過ぎた場合、退会申請日の翌翌月末日となります。（例：3月26日から4月25日までのお届けの場合、翌5月末での退会が可能です。）退会日は月末のみとなります。